

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01458

Numéro SIREN : 852 683 986

Nom ou dénomination : EG ELEVATION

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/014685

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE

Date : 28/10/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/014685**
n° de gestion : **2019B01458**
n° SIREN : **852 683 986 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 28/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

EG ELEVATION - Sarl
422 Route du Souveyron 38320 BRIE-ET-ANGONNES France

date de clôture : **31/12/2019**

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-3801/T-DEPOT-
ACTE/I-1545456

Désignation de l'entreprise EG ELEVATION Néant *

Adresse de l'entreprise 422, ROUTE DE SOUVEYRON 38320 BRIE ET ANGONNES

Numéro SIRET *

8	5	2	6	8	3	9	8	6	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

6

 Durée de l'exercice précédent *

0

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 1 9	0 0 0 0 0
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
Immobilisations financières * (1)	040	450 000	042	450 000	
Total I (5)	044	450 000	048	450 000	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres * (3)	072	074		
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084		086		
Charges constatées d'avance *	092		094		
Total II	096		098		
Total général (I+II)	110	450 000	112	450 000	

PASSIF		Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
		1	2	
Capital social ou individuel *	120	450 000		
Ecarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126			
Réserves réglementées*	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>131</td></tr></table>)	131	132		
131				
Report à nouveau	134			
Résultat de l'exercice	136			
Provisions réglementées	140			
Total I	142	450 000		
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
Emprunts et dettes assimilées	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
Fournisseurs et comptes rattachés *	166			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td>169</td></tr></table>)	169	172		
169				
Produits constatés d'avance	174			
Total III	176			
Total général (I + II + III)	180	450 000		

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	450 000
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le					Néant		
		EG ELEVATION		3	1	2	2	0	1	9	0	0	0	0	<input checked="" type="checkbox"/>	
A - RÉSULTAT COMPTABLE																
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209					210						
	Production vendue	biens			215					214						
		services *			217					218						
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222						
	Production immobilisée *									224						
	Subventions d'exploitation reçues									226						
	Autres produits									230						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234						
	Variation de stock (marchandises) *									236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240						
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242						
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243					244						
	Rémunérations du personnel *									250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252						
	Dotations aux amortissements *									254						
	Dotations aux provisions									256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259					262						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260											
Total des charges d'exploitation (II)									264							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers									(III)	280					
	Produits exceptionnels									(IV)	290					
	Charges financières									(V)	294					
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347					(VI)	300				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)				348										
Impôts sur les bénéfices *									(VII)	306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									310							
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312	314						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318						
	Provisions non déductibles *									322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324						
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248					330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249					251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997						
	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44, terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44, quaterdecies)	138					342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, sexties A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990					350			
	Divers dont ZFANG (44, quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D				Zone de développement prioritaire (44, septdecies)		993	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370	0 372				

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EG ELEVATION

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	450 000	484		486	450 000	450 000
TOTAL		490		492	450 000	494		496	450 000	450 000

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des Immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EG ELEVATION

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EG ELEVATION	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 23/07/2019	et clos le : 31/12/2019
Durée en nombre de mois	
6	

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Reentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137
---	-----

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
--	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

8 5 2 6 8 3 9 8 6 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EG ELEVATION

ADRESSE (voie)

422 ROUTE DE SOUVEYRON

CODE POSTAL

38320

VILLE

BRIE ET ANGONNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES

904

4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GOHORY Prénom(s) EMERIC

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 4 500

Naissance : Date 240686 N° Département 38 Commune LA TRONCHE Pays FR

Adresse : N° 422 Voie ROUTE DE SOUVEYRON

Code postal 38320 Commune BRIE ET ANGONNES Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'imp. III au C.G.T.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 5 2 6 8 3 9 8 6 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EG ELEVATION

ADRESSE (voie) 422 ROUTE DE SOUVEYRON

CODE POSTAL 38320 VILLE BRIE ET ANGONNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EG ELEVATION
422 ROUTE DE SOUVEYRON

38320 BRIE ET ANGONNES



— 3A —

AUDIT & FINANCES

Société d'Expertise Comptable

DOSSIER FISCAL

SELARL 3A AUDIT & FINANCES
19 AVENUE DU GRANIER
MINI PARC LES BEALIERES
38240 MEYLAN



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	23072019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EG ELEVATION		422 ROUTE DE SOUVEYRON	
SIRET	8 5 2 6 8 3 9 8 6 0 0 0 1 6	38320 BRIE ET ANGONNES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	HOLDING	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	---------	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit		
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%				
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies			<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs			<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>				
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>							

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouvez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:		
SELARL 3A AUDIT & FINANCES 19 AVENUE DU GRANIER MINI PARC LES BEALIERES 38240 MEYLAN Tél: 04.76.00.75.75			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 07/04/2020
			Lieu: BRIE ET ANGONNES
			Qualité et nom du signataire: GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature: GOHORY EMERIC

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

EG ELEVATION

**Société à responsabilité limitée au capital de 450.000 euros
Siège social : 422, Route du Souveyron**

38320 BRIE ET ANGONNES

RCS GRENOBLE 852 683 986 (2019 B 01458)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un résultat nul qui ne peut donner lieu à aucune affectation.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 450.000,00 euros.

L'Associé Unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' shape with a long horizontal stroke extending to the right.